



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

- 1- Que le projet de Règlement numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté lors de la séance du conseil du 6 septembre 2016 en même temps qu'à été donné l'avis de motion requis par la loi ;
- 2- Que ce projet de modification de règlement propose :
 - d'interdire à tout élu de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ;
 - qu'un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie modifié soit remis à chaque élu de la Municipalité et signé par celui-ci.
- 3- Que le règlement numéro 2016-10 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 4 octobre 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Le projet de Règlement numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible sans frais aux bureaux de la Municipalité situés au 118, avenue des Cèdres à Brigham aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à Brigham, ce 23 septembre 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Jean-François Grandmont, avocat